



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA



## **INVITATION!**

La Fédération biologique du Canada tiendra son

### **Assemblée générale annuelle**

Mercredi, le 4 avril 2018 de 13h à 15h, HE

Par téléconférence - numéro sans frais partout au Canada

**Joignez-vous à la discussion!**

L'ordre du jour complet sera bientôt publié!

## ***Nouvelles brèves...***

### **Un nouveau lien pour déposer une plainte sur le site de l'ACIA**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a ajouté une section sur le site du Régime Bio-Canada - [Dépôt d'une plainte concernant le Régime Bio-Canada \(RBC\)](#)

Des plaintes peuvent être déposées contre tout opérateur (compagnie) qui détient une certification sous le Régime Bio-Canada et dont le produit vendu au Canada porte une allégation biologique frauduleuse, ou contre les parties réglementaires impliquées dans la certification des produits biologiques, tels les organismes de vérification de la conformité, les organismes de certification et l'équipe du Régime Bio-Canada.

Révision de la Norme biologique canadienne

### **Aucun travail avant la publication des amendements approuvés en avril 2017 et un financement assuré**

Le Ministre MacAulay a annoncé en janvier dernier qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada couvrirait les frais encourus par l'Office des normes générales du Canada lors de la révision de la Norme biologique canadienne qui doit être complétée en novembre 2020. Mais cette annonce ne couvre pas tous les frais encourus par la révision de la NBC : les consultations et recommandations de l'industrie qui sont émises avant l'entrée en action de l'ONGC doivent aussi être financées et la FBC, en coopération avec COG et COTA, poursuit les discussions avec AAC pour soumettre une demande de financement sous le programme approprié. À suivre.

### **Session de planification stratégique de la FBC à Abbotsford**

Jim Robbins, le Président de la FBC, a dirigé une session de planification stratégique lors de la rencontre en personne d'un jour et demi tenu par la FBC les 26 et 27 février à Abbotsford (C.-B.). [Tous les administrateurs de la FBC](#) ont participé avec enthousiasme à cette session au cours de laquelle ils devaient répondre à la question critique : *Que doit accomplir la FBC au cours des cinq prochaines années?*

Les réponses étaient claires: la FBC continuera de remplir son mandat: le maintien et la révision de la Norme biologique canadienne et la gestion des Grappes scientifiques biologiques, tout en cherchant à établir un financement stable pour ses organisations membres.

Le maintien/développement de la synergie avec les autres organisations nationales – COG, COTA, CABC – a aussi été identifié comme étant un facteur déterminant pour la croissance du secteur biologique canadien.



Jim Robbins (SaskOrganics) , Rebecca Kneen (COABC) et Bart Bounds (GoOFY) partagent des idées à la session de planification stratégique de la FBC tenue à Abbotsford.

## Le bio sur la scène américaine...



## Un nouveau programme de certification biologique 'régénératrice'

Un nouveau programme de certification qui s'ajoute à la certification biologique est lancé aux États-Unis. Les agriculteurs, scientifiques et activistes s'entendent pour affirmer que l'agriculture biologique doit non seulement être durable, mais aussi régénératrice : [les agriculteurs doivent nourrir le sol](#) – le médium fondamental dont dépend l'agriculture.

*'Ce mouvement découlerait des tensions générées par la possible intégration de techniques agricoles alternatives telle l'hydroponie sous l'appellation biologique'.*

[Cliquez ici pour en apprendre davantage](#) (en anglais seulement).

## Le département d'agriculture des États-Unis (USDA) retire le règlement sur les Pratiques en élevage d'animaux et de volaille biologiques

Un règlement voté en janvier 2017 sous l'administration Obama qui encadrait le logement, les pratiques sanitaires, le transport et l'abattage des animaux et de la volaille biologiques [est retiré](#); le gouvernement déclare que ce règlement excède le pouvoir légal du Département et que les changements aux opérations existantes auraient un impact négatif sur la conversion vers la production biologique et sur les coûts pour les producteurs et les consommateurs.

En quoi consistait [le règlement](#) :

1. Les producteurs doivent fournir aux animaux un accès quotidien à l'extérieur et que les aires extérieures incluent de la végétation et / ou le sol. De plus, les portes de sortie doivent être distribuées pour que les animaux aient un accès facile à l'extérieur. Il ne considère pas comme acceptables les porches extérieurs fermés.
2. Le règlement spécifie la quantité d'espace nécessaire à l'intérieur pour les poulets à griller et les pondeuses, limite l'utilisation de la lumière artificielle, limite la quantité d'ammoniac dans l'air à l'intérieur, et exige des perchoirs pour pondre des poulets à l'intérieur.
3. Il précise quand les producteurs peuvent temporairement confiner les animaux à l'intérieur et encadre le confinement des animaux lorsque leur santé, leur sécurité ou leur bien-être pourraient être menacés.
4. Il ajoute une manipulation sans cruauté pour le transport du bétail et de la volaille lors de la vente ou à l'abattage, et clarifie les exigences d'abattage sans cruauté.
5. Il interdit plusieurs types d'altérations physiques, comme la destruction des poulets ou d'attacher les queues des vaches.
6. Il fournit un plan de mise en œuvre progressive, accordant aux producteurs un délai raisonnable pour se conformer au règlement.

La Norme biologique canadienne inclut déjà ces exigences. Il faudra vérifier l'impact du retrait du règlement américain sur la négociation des ententes d'équivalence entre les deux pays déjà préoccupés par la révision de l'ALENA.

## La science du bio bientôt à la portée de tous!

Le magazine **La Science du bio au Canada**  
sera bientôt disponible en français et en anglais. Surveillez vos courriels!

